



Madame la Présidente de la chambre
Régionale des comptes,
3, rue Robert d'Arbrissel –
C.S. 64231 –
35042 Rennes Cedex

Carhaix, le 25 mai 2023

REÇU

Par GREFFE, 07:36, 26/05/2023

Madame la Présidente,



Par la présente, j'accuse réception du rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Carhaix-Plouguer et y apporte la réponse suivante, qui sera donc jointe en annexe de ce rapport.

L'objet du contrôle de la chambre régionale des comptes étant de vérifier « *la régularité des actes de gestion, l'économie des moyens mis en œuvre, et l'évaluation des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés par l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant* », mais en aucun cas « *l'opportunité de ces objectifs* » qui « *ne peut faire l'objet d'observations par la chambre*¹ », je me réjouis de lire que vous avez constaté « *une gestion budgétaire et comptable satisfaisante* » de la collectivité.

De même, je note votre appréciation positive de la situation financière de la commune, avec « *une situation satisfaisante du budget principal obtenue grâce à une maîtrise des charges courantes et un recours à la fiscalité* », « *la situation du budget principal est restée favorable sur l'ensemble de la période, malgré un fléchissement ponctuel en 2020. La capacité d'autofinancement (CAF) brute de la collectivité s'établit en 2021 à un niveau parmi les plus hauts* » et « *une qualité comptable globalement satisfaisante* » pour la ville de Carhaix.

Je passe sur les nombreuses analyses de l'opportunité de nos choix politiques contenues dans le rapport, que j'assume pour la part qui découle de notre volonté, et déplore pour celle qui est due à l'absence de consensus trouvé au niveau communautaire ou avec les partenaires sur certains dossiers, pour en retenir les propositions d'améliorations de nos pratiques contenues dans vos recommandations.

Nous avons d'ores et déjà pris en compte la plupart de ces recommandations :

Le règlement intérieur est en cours de modification pour intégrer les nouvelles exigences de prévention des conflits d'intérêt, le projet de territoire est en cours de finalisation, et permet déjà de définir les lignes directrices de gestion du personnel (en cours de finalisation également), et les mutualisations à venir entre les communes et la Communauté de communes.

De même, l'ensemble des éléments règlementaires sur la gestion du personnel a été pris en compte et est en cours de mise en œuvre et en conformité, même si la collectivité déplore que la Loi ne lui permette plus d'encourager financièrement et socialement l'investissement de ses agents à hauteur de ce qu'elle fait actuellement.

Enfin, la réorganisation en cours des services intègre la nécessité de monter en compétences et en moyens humains dans les domaines des marchés publics, de l'informatique et de la communication, domaines où des recrutements ont été réalisés (informatique) ou sont en préparation.

Cela permettra d'éviter de reproduire les erreurs matérielles ou humaines ayant amené un certain nombre de vos remarques, en apportant de nouvelles compétences et en équilibrant la charge de travail de plusieurs agents très sollicités.

¹ Document de notification du contrôle de la Chambre Régionale des Comptes

Ayant détaillé dans mes premières réponses les mesures prises pour chacune des recommandations, il serait inutile de les mentionner ici à nouveau.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, l'assurance de ma plus parfaite considération.

Le Maire de Carhaix,

Christian TROADEC

